 Déclaration préalable de l’Unsa Education des Landes au Comité Départemental de l’Education Nationale du 06 juillet 2023.

Madame la Préfète

Monsieur le Président/Mme la Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Monsieur l’Inspecteur d’Académie,

Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

En préambule de cette déclaration, l’Unsa Education des Landes, tout comme la fait l’Unsa au niveau national, tient à rappeler sa peine à la suite de la mort du jeune Nahel et s’associe à l’émotion et au deuil de sa famille et de ses proches. L’Unsa Education condamne les violences contre les personnes, les élus, les travailleurs, les agents publics, les biens, les commerces et les institutions. L’Unsa Education réaffirme son attachement à la cohésion sociale et au développement de politiques publiques permettant à tous les jeunes, et plus largement à toutes et tous de se sentir pleinement chez elles et chez eux en France. L’Unsa Education des Landes, comme l’Unsa se désolidarise du communiqué de presse commun Alliance/UNSA Police et condamne les termes utilisés. Les mots ont un sens et ceux de ce communiqué sont haineux, inquiétants, insupportables et à l'encontre des valeurs humanistes que l’UNSA, l’Unsa Education et ses 23 syndicats auront toujours à cœur de porter.  La défense catégorielle d’une profession n’autorise pas à déroger, par les mots, aux valeurs qui font notre République et qui fondent l’UNSA.

Les personnels de l’Education Nationale du département arrivent au terme d’une année scolaire qui, encore une fois, aura été épuisante et source de nombreux mécontentements. A l’instar des presque 35 000 répondants au 11ème baromètre des métiers de l’Unsa Education, il est certain que l’amour du métier continue à faire battre le cœur de nos collègues, dans 91,45% des cas. Mais cet enthousiasme s’effrite dans le détail. Seuls 16% des répondants conseilleraient leur métier à une personne plus jeune. Ils étaient 41,8% en 2016. 38% expriment le souhait de changer de métier pour un autre métier du service public et 27% pour un métier du privé. Si 73% des répondants aiment encore leur métier, en moyenne 34% ne trouvent plus de sens à leurs missions… 32 % chez les enseignants du 1er degré, 44% chez les enseignants en EPLE, 51 % chez les IEN, 52% chez les médecins scolaires

**Les sujets qui préoccupent le plus nos collègues sont la** charge de travail et la santé au travail. La charge de travail explose notamment dans l’encadrement. Nous alertons notre ministère sur une inégalité de genre puisque les femmes sont 54% à en faire un enjeu prioritaire, entre 35 et 45 ans, contre 46% des hommes. La **santé au travail** est notamment un sujet pour les personnels qui ont 20 ans d’expérience. Un sujet plus particulièrement fort pour les femmes de plus de 45 ans : 25% des femmes l’évoquent, contre 17 à 19% pour les hommes du même âge.

Ces chiffres nous inquiètent d’autant plus avec le recul de l’âge de départ en retraite et l’allongement de durée de cotisation. Après 6 mois de grèves, d’une mobilisation historique par sa durée et par l’ampleur des manifestations, l’exécutif a décidé d’imposer sa réforme des retraites en empêchant une dernière fois les parlementaires de voter. Ce nouveau déni de démocratie, les nombreux passages en force, malgré le rejet massif de la population laisseront des traces profondes. Cette réforme inutile, injuste et brutale maltraite les travailleurs, travailleuses du privé comme du public et la jeunesse, en leur imposant 2 ans de travail supplémentaires.

L’Etat se préoccupe-t-il de la santé de ses personnels ? A voir revenir l’éternel refrain de l’augmentation des jours de carence comme solution au problème des arrêts pour raison de santé, nul doute que l’Etat a mis ses œillères une fois de plus sur la réalité de la souffrance au travail. Au niveau rectoral, nous faisons le constat amer et inquiétant d’un durcissement face aux demandes de révision d’affectation de nos collègues non mutés ou mal mutés (parfois à plus d’une heure de route de leur domicile, avec des situations familiales ou personnelles plus que complexes). Le Rectorat qualifie de « convenances personnelles » des problématiques liées à l’articulation vie pro/perso, à la santé physique ou mentale, à la parentalité ou la monoparentalité, à l’impact financier d’une mutation éloignée de son domicile… Où est l’humanité dans ce traitement ? Oui, il faut mailler les territoires de notre académie… Mais avec qui ? Des personnels en disponibilité ? en arrêt maladie de courte ou longue durée ?

Un signe qui doit nous inquiéter, même s’il rentre dans le cadre de la politique de gestion des ressources humaines, c’est la rallonge financière de dernière minute pour les demandes de rupture conventionnelle. Des collègues s’étaient vu refuser cette demande il y a plus d’un mois et se la voient octroyée, à une semaine de la fin de l’année scolaire… Bien évidemment le message politique se veut positif et au bénéfice des personnels… Mais ces ruptures conventionnelles sont aussi le reflet de l’état de la profession, qui aspire de plus en plus à quitter au plus vite le service public !

A cela, vient se rajouter le « PACTE » : un pacte à côté de la plaque… avec une logique du « si vous voulez de l’argent en plus, méritez-le ! ». C’est cela la réponse à nos revendications de revalorisation face à des années de gel de point d’indice et de baisse du pouvoir d’achat et nos demandes de reconnaissance financière du travail déjà largement effectué ! Quel cynisme ! Le président Macron aura réussi un tour de force sans précédent : faire l’unanimité de la profession contre lui avec un pognon de dingue, pour reprendre ses propres mots ! Et à faire passer sous silence des mesures financières dites « SOCLE » qui sont malgré tout de vraies avancées, nous savons le dire à l’Unsa Education, mais réparties tellement inéquitablement ! Diviser pour mieux régner, opposer les personnels dans une logique de plus en plus individualiste !

Les grands oubliés de ce pacte sont les élèves. En effet, la complexité et la multiplication des heures censées aider les élèves les plus en besoin, vont à l’encontre des rythmes scolaires conformes à la loi et les plus adaptés à des conditions sereines de réussite. Le caractère dérogatoire des écoles à 4 jours semble être devenu la norme. Pas pour l’Unsa Education, nous tenons à le rappeler alors que ce CDEN va proposer le retour à 4 jours pour 12 communes et 15 écoles supplémentaires, dans un département qui dès la mise en place des nouveaux rythmes scolaires s’était illustré par son volontarisme dans cette mesure en faveur de tous les élèves et surtout les plus fragiles! Ce flou entretenu par le caractère dérogatoire crée des inégalités d’accès au « PACTE » pour les enseignants travaillant le mercredi matin, même si nous rejetons ce dispositif. Les emplois du temps deviennent intenables pour nos collègues. Les inégalités femmes/hommes vont également s’accroitre, car ce sont en majorité, les femmes qui continuent à assumer la garde d’enfants.

Concernant l’Ecole Inclusive, l’Unsa Education rappelle que l’inclusion ne se résume pas au champ du handicap mais englobe bien tous les élèves à besoin particulier. L’Unsa Education s’oppose à la création du métier d’accompagnant à la réussite éducative (ARE). Ce métier, tel qu’il est annoncé par la fusion des actuels métiers d’AESH et d’AED nie la professionnalité des deux métiers, confond les missions et poserait de vrais problèmes d’organisation.

L’Unsa Education rappelle sa revendication de la création d’un corps spécifique de fonctionnaires pour les AESH qui permettra de garantir l’accès au Service public d’éducation pour les élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers.

Quant aux PIALS, l’Unsa Education fait le constat que leur fonctionnement actuel ne répond pas aux besoins de ces élèves. Avec les annonces du président, ils deviendraient des PAS (pôles d’appui à la scolarité) avec de nouvelles missions. Cependant, le flou persiste quant à celles-ci. Pour l’Unsa Education, un dispositif d’inclusion scolaire, qu’il soit le Pial ou un autre, doit répondre à certaines exigences, notamment celle d’avoir des personnels (enseignants spécialisés, personnels médico-sociaux…) aptes à prendre en charge les enfants qui nécessitent un accompagnement individualisé.

Dans notre département : avec un solde de 5 ETP, l’ajustement des mesures scolaires reste un exercice complexe, au vu de la ruralité de notre territoire et de la diversité des situations d’exercice.

Sur le champ de l’Ecole Inclusive, 7 postes ont été attribués hors vœux, « à la balayette » pour reprendre le terme employé par vos services. Si nous voulons répondre aux enjeux de l’inclusion, il est indispensable de renforcer l’attractivité de ces lieux d’exercice, peut être par le biais des INEATS-EXEATS et de les stabiliser par des bonifications équivalentes à certains secteurs d’exercice. L’Unsa Education vous remercie, Monsieur le DASEN d’avoir acté notre demande d’un Groupe de Travail Ecole Inclusive pour construire ensemble des solutions satisfaisantes.

Par respect pour les personnels en attente de leurs affectations, l’Unsa Education demande à l'administration de tenir des délais de prévenance ne générant pas de stress ni d’anxiété . Nos collègues attendent depuis un mois un résultat qui impacte leurs conditions futures de travail et leurs conditions de vie. La fatigue de l'année s'accumule durant cette attente et finalement il faut encore attendre pour certains. Les collègues ne peuvent pas se projeter, les équipes ne peuvent préparer la rentrée, (sur certains RPI, 3 postes sont en attente dont 2 de direction)

Nous sommes conscients de la charge de travail que les opérations du mouvement représentent pour les services du Rectorat et des DSDEN. Avant la loi de transformation de la Fonction Publique, nous étions force de proposition et d'aide, aujourd'hui nous ne sommes là que pour vous rappeler qu'il s'agit d'humains, de femmes et d'hommes qui ont aussi des vies privées ...

L’Unsa Education souhaite rester force de proposition et de progrès pour l’Ecole Publique, ses personnels et ses élèves.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Christophe NOWACZECK, Anne-Marie DARTHOS, Elodie DARZACQ, Sophie MERCADAL